



Dégâts suite à construction

Par **salima94140**, le 17/10/2013 à 20:48

Bonsoir,

à la suite de travaux effectués par un promoteur, les problèmes ont commencés tout d'abord certains murs de mon appartement ont été démolis, suite à un passage d'expert mandaté par le tribunal et dont la demande a été faite par mon syndic de copropriété un arrêt des travaux a été prononcé pour la partie adverse (le promoteur) sous conditions que mes murs soient reconstruits.

Ce qui à pris un peu de temps mais finalement j'ai enfin des murs, (cela arrangeait le promoteur car son chantier était arrêté) mais depuis plus rien ne bouge, les travaux d'intérieur ne sont toujours pas réalisés et donc de ce fait je ne peux toujours pas retrouver la jouissance de mon bien d'autant plus que la partie la plus touché est la chambre de ma fille qui depuis ne peux plus y vivre, je n'ai pas d'isolation et ne peux donc pas chauffer nos vêtements et affaires personnelles sont toujours sous cartons. Ce qui m'inquiété c'est que nous arrivons en période hivernale, j'aimerais savoir que faire? le syndic à ce jour n'a pas plus de réponse à m'apporter et j'aimerais également faire une demande d'indemnités et perte de jouissance quels sont les démarches à effectuer?

Vous remerciant par avance de votre aide

Cordialement